



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Situation critique des capacités de formation des futurs soignants

Question écrite n° 12023

#### Texte de la question

M. Emmanuel Fernandes alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation critique des capacités de formation des futurs soignants dans la région Grand Est. Alors que le système de santé affronte une pénurie chronique de personnel et s'apprête à faire face à un mur démographique de départs à la retraite, les fédérations hospitalières et médico-sociales régionales (FHF, FHP, FEHAP, Unicancer) font état de menaces imminentées sur les quotas de formation pour la rentrée 2026. Faute de visibilité sur les financements alloués par l'État, la région Grand Est se trouverait contrainte de limiter, voire de réduire ces quotas. Cette problématique n'est pas limitée au quart nord-est du pays, c'est un problème global, profond, de manque de moyens investis dans la santé. Selon une étude parue dans la revue *The Lancet*, la France comptabilise actuellement en moyenne 336,5 soignants pour 10 000 habitants. À titre de comparaison, la moyenne de l'Europe de l'Ouest est de 407 soignants pour 10 000 habitants. Cette situation ne fera qu'empirer. En effet, si on prend l'exemple de la profession infirmière et qu'on se base sur les rapports officiels de l'État, entre 2021 et 2050, dans l'hypothèse d'une poursuite des politiques de formation actuelles et de comportements constants, on estime que le nombre d'infirmières augmenterait de 37 % pour atteindre 821 000 en 2050. Dans le même temps, avec l'avancée en âge des générations du *baby-boom*, les besoins en soins infirmiers devraient augmenter de 50 % : il faudrait 80 000 infirmières supplémentaires en 2050 par rapport aux projections, pour assurer la même couverture de soins qu'aujourd'hui ! Alors que les projections ont déjà du retard sur la réalité, comment peut-on envisager de geler des crédits permettant la formation de professionnels de santé ? La conséquence est dramatique : cette situation entraînera la non-inscription de certains instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) ou de sites créés depuis 2019 sur la plateforme Parcoursup, dont l'ouverture est imminente. Une telle perspective reviendrait à un retour mécanique aux quotas de 2019, effaçant des années d'efforts de développement de l'offre de formation, en totale contradiction avec l'explosion des besoins de santé de la population. Il est incohérent de demander aux établissements de former davantage tout en créant les conditions d'une restriction budgétaire sur l'appareil de formation. La formation des soignants ne saurait être une variable d'ajustement comptable. Il lui demande donc quelles mesures d'urgence le Gouvernement compte prendre pour garantir aux régions les financements nécessaires au maintien des quotas 2026 à leur niveau actuel pour les filières infirmières, aides-soignantes et auxiliaires de puériculture et pour assurer la visibilité de l'ensemble des instituts de formation du territoire sur Parcoursup.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Emmanuel Fernandes](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (2<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12023

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [23 décembre 2025](#), page 10490